

« Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable »

Introduction générale

À l'heure où les sociétés francophones sont confrontées à des mutations profondes – multiplication des crises géopolitiques, dérèglement climatique, creusement des inégalités, fragilisation des institutions démocratiques, pressions sur les ressources naturelles et accélération des transitions économiques, sociales et numériques –, la paix s'impose plus que jamais comme un enjeu majeur du XXI^e siècle.

Dans ce contexte d'incertitudes, la paix ne peut plus être appréhendée comme la seule absence de conflit : elle constitue un bien public mondial, indispensable à la sécurité humaine, à la cohésion des sociétés et à la construction d'un développement durable. Le choix du thème du XX^e Sommet de la Francophonie, « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable », illustre pleinement cette conviction partagée par les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La prospérité partagée, la stabilité durable et la paix sont indissociables. Il ne peut y avoir de prospérité partagée et de stabilité durable sans paix, tout comme une paix durable ne peut s'enraciner sans justice sociale, respect des droits humains, perspectives économiques partagées, protection de l'environnement, réduction des inégalités, institutions légitimes et participation des citoyens aux décisions publiques.

Les contributions des Conseils économiques et sociaux de l'UCESIF montrent ainsi que la paix ne doit plus être envisagée comme un objectif particulier relevant des politiques de sécurité ou de diplomatie, mais doit être appréhendée comme le résultat d'un développement équilibré, inclusif et respectueux des droits fondamentaux et des populations.

Cette approche s'inscrit dans le prolongement de la Charte des Nations unies, qui fait du maintien de la paix et de la sécurité internationales son objectif premier, ainsi que de l'Agenda 2030 des Nations unies. Elle rappelle que le respect de la souveraineté des États et des peuples et du droit international constitue le fondement indispensable de relations pacifiques entre les États et crée le cadre nécessaire au développement durable. Si l'Objectif de développement durable (ODD) n°16 appelle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, les travaux des Conseils soulignent son caractère profondément transversal : les progrès accomplis en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités, d'accès à l'éducation, à des emplois décents, à la santé, de transition et d'adaptation climatique ou de gouvernance démocratique contribuent directement à prévenir les tensions et à renforcer la résilience des sociétés. À l'inverse, les conflits, les fractures sociales, les inégalités ou la dégradation de l'environnement et du climat compromettent durablement la réalisation de l'ensemble des ODD.

Elle rejoint également la Recommandation n° 205 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience. Celle-ci souligne que la promotion du travail décent, du plein emploi productif et de moyens de subsistance durables constitue un levier essentiel de prévention des crises, de consolidation de la paix et de renforcement de la cohésion sociale. Elle invite à dépasser une logique de gestion des crises pour construire un continuum entre prévention, résilience, relèvement et développement durable. La recommandation reconnaît le dialogue social ainsi que le rôle des collectivités territoriales comme des principes fondamentaux pour prévenir les conflits et favoriser un développement inclusif et durable.

Ces sujets sont au cœur du projet porté par la Francophonie, notamment du Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 et de la Programmation 2024-2027 de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui accordent une place centrale à la gouvernance démocratique, au développement durable, à l'éducation, à la jeunesse et à l'inclusion. Depuis l'adoption de la Charte de la Francophonie, la promotion de la paix, de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'Homme et du développement durable figure parmi les fondements de l'action collective de l'OIF. Cette vision se retrouve également dans la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, adoptée en 2006, qui affirme le rôle de la société civile dans la prévention et le règlement des conflits et inscrit l'action francophone dans une approche intégrée de la sécurité humaine, de la paix et du développement.

La réalisation de ces objectifs suppose également de renforcer les cadres de coopération internationale capables d'apporter des réponses collectives aux défis contemporains. Dans un environnement marqué par la multiplication des crises, l'interdépendance croissante des enjeux et les tensions qui affectent les mécanismes de coopération internationale, la consolidation d'un multilatéralisme efficace, inclusif et fondé sur le dialogue apparaît comme une condition essentielle de la paix et du développement durable. À cet égard, l'espace francophone constitue un cadre privilégié pour renforcer les liens entre les sociétés, favoriser la compréhension mutuelle et promouvoir des réponses concertées aux défis communs. Les Conseils économiques et sociaux, par leur ancrage dans les sociétés civiles, leur capacité à structurer le dialogue entre les acteurs et les réseaux qu'ils développent à l'échelle régionale et internationale, constituent des acteurs à part entière d'un multilatéralisme plus inclusif, fondé sur la participation des forces vives à la réflexion et à l'action collectives face aux défis communs.

Les contributions réunies dans le cadre de cette réflexion témoignent de la richesse des expériences au sein de l'espace francophone. Malgré la diversité des contextes nationaux, elles font apparaître une conviction commune : **la paix se construit dans le dialogue, la participation, la cohésion sociale et la capacité des institutions à associer durablement les citoyens aux choix qui engagent leur avenir. À cet égard, les Conseils économiques et sociaux occupent une place singulière.** Par leur composition représentative des forces vives de la nation, leur proximité avec les réalités économiques et sociales du terrain, leur capacité à favoriser le dialogue entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la société civile, ainsi que par leurs travaux d'évaluation et de proposition, ils contribuent non seulement à la prévention des tensions, à la recherche de compromis et à l'accompagnement des transitions, mais aussi à l'identification précoce des difficultés, frustrations et signaux faibles susceptibles de fragiliser la cohésion sociale et, à terme, d'alimenter des crises.

À travers cette note de position, l'UCESIF entend porter auprès de l'OIF des recommandations en faveur de la paix, d'une prospérité partagée et d'une stabilité durable, en s'appuyant sur les travaux et les bonnes pratiques de ses membres. Elles s'articulent autour de cinq priorités : consolider la gouvernance démocratique, le dialogue et la participation citoyenne ; investir dans le capital humain et renforcer la cohésion sociale ; faire de la transition juste un principe directeur des politiques publiques ; préserver les ressources naturelles comme facteurs de paix ; et renforcer la coopération francophone autour d'une approche commune de la paix, de la stabilité durable et de la prospérité partagée.

Première partie

Réinvestir dans la paix : une condition de la prospérité partagée et de la stabilité durable

I. Une approche renouvelée de la paix

L'un des principaux enseignements des contributions des Conseils est la nécessité de repenser profondément la notion de paix. Celle-ci ne peut plus être appréhendée comme la seule absence de conflit armé ou comme relevant exclusivement de la sécurité des États. Les défis auxquels sont confrontées les sociétés francophones – changement climatique, accroissement des inégalités, crises économiques, tensions géopolitiques, fragilisation de la confiance démocratique ou pression sur les ressources naturelles – imposent une approche plus globale, centrée sur les personnes, les territoires et la capacité des sociétés à faire face collectivement aux crises.

Les Conseils convergent ainsi vers une conception de la paix fondée sur la sécurité humaine, qui englobe la sécurité économique, sociale, alimentaire, sanitaire, environnementale et institutionnelle, ainsi que l'accès effectif aux droits fondamentaux, à l'emploi, aux services essentiels, à la justice et à des institutions dignes de confiance. La paix apparaît dès lors comme un état de cohésion sociale, de confiance, de résilience et de participation, qui permet aux populations de vivre dans la dignité et de se projeter dans l'avenir.

Cette approche conduit également à reconnaître que la paix crée les conditions nécessaires aux investissements, à l'activité économique, à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie. À leur tour, des politiques qui réduisent les inégalités, favorisent l'inclusion, protègent les ressources naturelles, favorisent une croissance économique durable et garantissent un accès équitable aux opportunités contribuent directement à prévenir les tensions et à consolider une paix durable. Les contributions rappellent ainsi que les politiques économiques, sociales, environnementales et démocratiques sont aussi, lorsqu'elles sont inclusives, des politiques de paix.

Les situations nationales sont évidemment diverses : le Conseil de République démocratique du Congo souligne le conflit armé en cours avec le Rwanda à l'est du pays, et le Conseil de Roumanie rappelle qu'il partage une frontière commune avec l'Ukraine, qui subit une guerre d'agression de la Russie.

Cependant, les contributions se rejoignent autour de la conviction que la paix se construit d'abord dans les territoires. Les collectivités territoriales, les communautés locales, les organisations de la société civile et les institutions de dialogue jouent un rôle déterminant dans la prévention des conflits, la médiation, la gestion durable des ressources et la consolidation de la cohésion sociale. Les réponses les plus durables sont celles qui s'appuient sur la participation des acteurs locaux, la proximité avec les citoyens et la recherche de solutions adaptées aux réalités territoriales.

Enfin, les contributions convergent pour considérer que le dialogue constitue le principal facteur de résilience des sociétés. Qu'il s'agisse du dialogue social, du dialogue territorial, de la participation des citoyens ou de la médiation entre les différentes composantes de la société, ces mécanismes permettent d'exprimer les intérêts divergents, de construire des compromis équilibrés et de renforcer l'appropriation des

politiques publiques. Ils contribuent ainsi à transformer les tensions potentielles en débats démocratiques et à faire de la paix un processus vivant, nourri par la participation, l'écoute et la confiance.

Le triptyque « Armée - Paix - Développement » au Cameroun

Il repose sur une conception élargie du rôle des forces armées, qui associe sécurité, stabilité et progrès socio-économique. Outre leurs missions de défense, les militaires contribuent à la réalisation d'infrastructures routières, hospitalières, éducatives et sportives, notamment dans les zones les plus vulnérables. Cette approche vise à renforcer la présence de l'État, améliorer les conditions de vie des populations et favoriser la cohésion nationale.

II. Faire de la prospérité partagée un facteur de paix et de stabilité

Les contributions des Conseils mettent en évidence une conviction largement partagée : les fragilités du développement ne constituent pas seulement un frein à la croissance économique ou au progrès social, elles alimentent les tensions, affaiblissent la cohésion des sociétés et, à terme, compromettent la paix. Les inégalités, la pauvreté, l'exclusion ou encore la marginalisation de certains territoires ne relèvent donc pas uniquement des politiques sociales : elles constituent également des enjeux de prévention des crises et de stabilité durable.

Malgré la diversité des contextes nationaux, les contributions identifient des facteurs de vulnérabilité communs, comme les inégalités économiques, sociales et territoriales, la pauvreté et la précarité, les disparités d'accès aux services essentiels, le chômage et le sous-emploi, la marginalisation de certains territoires, ainsi que l'affaiblissement du lien de confiance entre les citoyens et les institutions. Ces fragilités tendent à se renforcer mutuellement et peuvent alimenter un sentiment d'injustice, de relégation ou d'abandon susceptible de fragiliser durablement la cohésion sociale.

La situation des jeunes apparaît, à cet égard, comme un enjeu particulièrement stratégique. Les contributions convergent pour souligner qu'une jeunesse privée de perspectives d'emploi, de formation, d'engagement citoyen ou d'accès aux responsabilités est davantage exposée aux phénomènes d'exclusion, de découragement civique, de radicalisation et de révolte. À l'inverse, lorsque les politiques publiques favorisent l'éducation, l'insertion professionnelle, l'entrepreneuriat, la mobilité et la participation des jeunes à la vie publique, ceux-ci deviennent des acteurs essentiels de l'innovation, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix. Plusieurs Conseils insistent également sur le rôle déterminant de l'autonomisation économique des femmes, facteur reconnu de stabilité sociale, de résilience des communautés et de développement inclusif.

Cette analyse est illustrée par les expériences nationales. **Le CES du Cameroun** met en évidence les effets des inégalités sociales et territoriales, de la pauvreté en milieu rural et du sous-emploi sur la stabilité du pays. Il souligne que la réduction des inégalités, l'amélioration de l'accès aux services de base et la promotion de l'emploi des jeunes constituent des investissements essentiels en faveur de la paix.

Le CESEC de Côte d'Ivoire rappelle que, malgré les progrès accomplis en matière de stabilité et de réconciliation nationale, les disparités territoriales, les tensions foncières,

le chômage des jeunes et les pressions exercées sur les ressources naturelles demeurent des facteurs de fragilité. Les politiques de cohésion sociale, les mécanismes de médiation locale et les initiatives en faveur du développement des territoires apparaissent ainsi comme des leviers majeurs de prévention des conflits.

Le CESE de France souligne, dans son Rapport annuel sur l'état de la France 2025, le lien étroit entre les inégalités sociales, le sentiment d'exclusion, la perte de confiance dans les institutions et la crise démocratique. Il rappelle que le renforcement de la participation citoyenne, de l'accès aux droits et du dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics constitue un élément essentiel de la cohésion nationale.

Le CESE du Maroc a souligné dans ses avis que les disparités territoriales, les difficultés d'insertion des jeunes, la pression croissante sur les ressources en eau ainsi que les effets du changement climatique sont des facteurs importants de fragilisation de la cohésion sociale. Les écarts entre les territoires en matière d'accès aux services fondamentaux, aux infrastructures, aux équipements, aux opportunités économiques rendent plus tangible la perception d'inégalité, affaiblissent la confiance du citoyen dans l'action publique, et peuvent devenir des facteurs de tension. Dans ce contexte, une territorialisation plus effective des politiques publiques, adossée à un renforcement du processus de décentralisation, est un levier essentiel pour rapprocher la décision publique des citoyens, mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires et réduire les écarts de développement entre les régions.

Les Conseils de Belgique mettent quant à eux en lumière un enjeu qui dépasse largement leur seul contexte national : les transitions écologique, énergétique et numérique ne pourront être acceptées et durables que si elles sont également justes. Ils rappellent que toute politique de transformation qui accentuerait les inégalités ou laisserait certains territoires et certaines catégories de population à l'écart risquerait d'alimenter de nouvelles fractures sociales et de fragiliser l'adhésion des citoyens aux réformes.

Le CESE de la République du Congo met en avant que les fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales peuvent avoir à moyen et long termes un impact sur la paix, le sentiment d'exclusion ressenti par les populations rurales pouvant fragiliser la cohésion nationale.

Au-delà de ces exemples, les contributions convergent vers une même conclusion : **la réduction des inégalités, l'investissement dans le capital humain, le développement équilibré des territoires et le renforcement de la confiance entre les citoyens et les institutions constituent des politiques de prévention des conflits autant que des politiques de développement.** Elles invitent ainsi à considérer la cohésion sociale non comme une conséquence du développement, mais comme l'une de ses conditions essentielles.

III. Faire face aux crises environnementales pour renforcer la résilience et la stabilité

Les contributions convergent pour dire que le changement climatique constitue un véritable multiplicateur de risques et rend plus nécessaires encore l'adaptation et la transition de nos sociétés. Il exacerbe des fragilités préexistantes – pauvreté, inégalités, pressions démographiques ou faiblesse de la gouvernance – et accentue les tensions liées à l'accès, au contrôle et à la transformation des ressources naturelles. Les crises environnementales ne relèvent donc plus des seules politiques climatiques : elles sont

devenues des enjeux majeurs de sécurité humaine, de cohésion sociale et de consolidation de la paix.

L'accroissement des sécheresses, des inondations, de la dégradation des terres, de la désertification et de la raréfaction des ressources en eau fragilise les conditions de vie des populations. Des tensions peuvent naître des déplacements des populations impactées et les risques de conflits d'usage se multiplient. De nombreuses régions de l'espace francophone sont aujourd'hui touchées par des tensions liées à l'accès à l'eau, aux terres agricoles, aux espaces pastoraux ou aux ressources forestières. Les contributions soulignent ainsi que les effets du changement climatique se traduisent avant tout par une aggravation des vulnérabilités sociales, économiques et territoriales.

Plusieurs expériences nationales illustrent concrètement ces défis.

Le CESE de la République du Congo souligne que la sécurité et la souveraineté alimentaires reposent sur un accès durable à une alimentation suffisante, saine et nutritive pour l'ensemble des populations. Le Conseil alerte sur le fait que cet équilibre est aujourd'hui fragilisé par la dégradation des sols, la multiplication des événements climatiques extrêmes et la hausse des prix des denrées alimentaires. Ces pressions réduisent la capacité des populations à se nourrir correctement et accentuent les inégalités d'accès à l'alimentation impliquant des conséquences importantes sur le plan social et économique. À terme, les pénuries alimentaires peuvent également favoriser des tensions et une instabilité politique.

Le CES du Bénin attire l'attention sur la multiplication des conflits agropastoraux résultant de la pression croissante exercée sur les terres, les pâturages et les ressources en eau. Il souligne que la gestion durable des ressources naturelles constitue une condition essentielle de la sécurité alimentaire, de la cohésion des communautés et de la prévention des conflits.

Le CESEC de Côte d'Ivoire met en évidence les tensions liées au foncier, à la dégradation des forêts, à l'accès à l'eau ainsi qu'à la répartition des revenus issus des activités minières et pétrolières. Son analyse montre que les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont étroitement imbriqués et appellent des politiques intégrées conciliant protection des ressources, développement local et cohésion sociale.

Les avis du CESE du Maroc font ressortir que la raréfaction des ressources en eau, aggravée par les sécheresses récurrentes et par les effets du changement climatique, exerce une pression croissante sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les activités économiques, tout en accentuant les tensions entre usages domestiques, agricoles et industriels. Ces contraintes touchent particulièrement les populations et les territoires les plus vulnérables et peuvent creuser les inégalités d'accès aux ressources et fragiliser les conditions de vie. Face à ces risques, le CESE appelle à une gouvernance intégrée de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des écosystèmes, combinée à des politiques d'adaptation territorialisées pour préserver la cohésion sociale et territoriale.

Le CESE de France, dans ses travaux consacrés à la gouvernance de l'eau, souligne que les tensions autour des ressources hydriques sont appelées à s'intensifier sous l'effet du changement climatique. Il plaide en faveur d'une gouvernance concertée de l'eau, fondée sur le dialogue entre les usagers, les collectivités territoriales et les États, notamment dans les bassins transfrontaliers, où la coopération est un facteur essentiel de prévention des tensions.

Le CES de Roumanie rappelle enfin que les conflits armés eux-mêmes produisent des conséquences environnementales durables. La guerre en Ukraine affecte les

écosystèmes de la mer Noire, les ressources en eau, les sols agricoles et les chaînes alimentaires, illustrant combien les atteintes à l'environnement peuvent compromettre durablement la sécurité des populations, la résilience économique et les perspectives de développement.

Au-delà de ces situations nationales, les contributions mettent en évidence un enseignement commun : la gouvernance des ressources naturelles est devenue un enjeu majeur de paix et ne peut plus relever d'une approche exclusivement technique ou économique. Elle suppose des mécanismes de concertation associant les collectivités territoriales, les communautés locales, les organisations de la société civile, les acteurs économiques et les pouvoirs publics afin de garantir un accès équitable aux ressources, de prévenir les conflits d'usage et de renforcer la confiance entre les parties prenantes.

Les contributions rappellent également que la lutte contre le changement climatique ne pourra produire des résultats durables que si elle s'inscrit dans une logique de transition juste. Les politiques de transition doivent être conçues de manière à accompagner les populations, les travailleurs et les territoires les plus exposés. Une transition perçue comme inéquitable risquerait d'alimenter de nouvelles fractures sociales et de fragiliser l'adhésion des citoyens aux transformations indispensables.

Les Conseils soulignent enfin que les défis environnementaux dépassent largement les frontières nationales. Les enjeux liés au climat, à l'eau, à la biodiversité, à la souveraineté et à la sécurité alimentaire ou à la gestion des ressources naturelles appellent des réponses concertées, fondées sur la coopération entre les États, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les institutions internationales. À cet égard, l'espace francophone dispose d'un potentiel important pour favoriser les échanges d'expériences, promouvoir des approches de gouvernance partagée et renforcer les solidarités face aux risques environnementaux. Il constitue également un cadre privilégié pour approfondir la coopération, notamment entre les pays du Sud, pour soutenir le partage d'expertises et le renforcement des capacités, et développer des réponses concertées aux défis communs.

Ainsi, les contributions des Conseils invitent à considérer la protection et la gestion de l'environnement non seulement comme une exigence écologique, mais également comme une condition essentielle de la paix. Préserver les ressources naturelles, organiser leur gestion concertée, accompagner les transitions dans un esprit de justice et renforcer la résilience des territoires constituent autant d'investissements durables au service de la stabilité, de la cohésion sociale et du développement humain.

Le « Panier citoyen » au Bénin

Le CES du Bénin a développé le concept de « Panier citoyen », qui encourage une consommation responsable privilégiant les productions locales, la durabilité et la solidarité économique. Cette initiative vise à renforcer la résilience des ménages, soutenir les producteurs locaux, promouvoir des circuits économiques plus durables et contribuer à la sécurité alimentaire. Elle illustre la manière dont les choix de consommation peuvent devenir un levier de cohésion sociale, de développement économique local et, in fine, de consolidation de la paix.

Deuxième partie

Construire une prospérité partagée et une stabilité durable dans l'espace francophone

I. Des réalités diverses et des facteurs de stabilité communs

Les contributions des Conseils reflètent la grande diversité des réalités politiques, économiques, sociales et environnementales de l'espace francophone. Cette diversité est l'une des richesses de l'UCESIF. Mais si les causes des tensions diffèrent d'un pays à l'autre, les réponses durables reposent partout sur le renforcement de la cohésion sociale, du dialogue et de la participation des citoyens, au plus près des réalités territoriales.

Certains États font face à des menaces terroristes, à des crises sécuritaires ou à des conflits affectant directement la stabilité de leurs territoires, comme le Bénin, le Cameroun ou la République démocratique du Congo. D'autres poursuivent des processus de réconciliation nationale et de consolidation de la cohésion sociale à la suite de crises passées, à l'image de la Côte d'Ivoire. D'autres encore subissent les répercussions économiques, énergétiques, migratoires ou environnementales de conflits régionaux, comme la Roumanie. Enfin, les sociétés européennes comme africaines sont confrontées à des interrogations communes sur la confiance dans les institutions et la capacité des politiques publiques à répondre aux attentes des populations.

Malgré cette diversité des contextes, les contributions font apparaître des préoccupations convergentes. Toutes soulignent la nécessité de réduire les inégalités sociales et territoriales, de favoriser l'emploi des jeunes, de promouvoir l'autonomisation des femmes, de préserver les ressources naturelles, d'accompagner les transitions climatiques dans un souci de justice sociale, de renforcer les institutions démocratiques et de développer les mécanismes de participation citoyenne. Ces enjeux, bien que s'exprimant différemment selon les pays, apparaissent comme autant de conditions indispensables à la consolidation de la paix et à la réalisation des ODD.

Les contributions convergent également sur l'importance des territoires. Les collectivités territoriales, les autorités locales, les communautés, les organisations de la société civile et les acteurs économiques constituent les premiers espaces où s'expriment les fragilités, mais aussi les premières capacités de dialogue, de médiation et d'innovation. Plusieurs Conseils soulignent que les politiques de prévention des conflits et de développement ne peuvent être pleinement efficaces que si elles sont adaptées aux réalités locales et élaborées avec les populations concernées.

Les expériences présentées par les membres de l'UCESIF illustrent cette approche territoriale. Au Bénin, la création des Conseils économiques et sociaux départementaux vise à rapprocher le dialogue institutionnel des citoyens et à mieux prendre en compte les besoins des territoires. En Côte d'Ivoire, les dispositifs de médiation locale, les initiatives de cohésion sociale et les programmes de développement des zones les plus fragiles montrent que la prévention des tensions s'appuie d'abord sur des dynamiques territoriales. Au Cameroun, les programmes de reconstruction, de développement local et d'appui aux collectivités traduisent la même volonté de renforcer la résilience des communautés au plus près du terrain. Les contributions françaises et belges soulignent également que la participation citoyenne et l'accompagnement des transitions

gagnent en efficacité lorsqu'ils sont pensés à l'échelle des territoires, en associant les collectivités, les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile.

Cette convergence d'analyse constitue l'un des principaux enseignements des travaux des Conseils membres et conforte l'émergence d'une approche francophone de la paix, fondée sur la cohésion sociale, la gouvernance démocratique, la proximité et le développement durable.

II. Gouvernance et institutions : construire la confiance

Les contributions des Conseils soulignent que la qualité de la gouvernance est l'un des fondements essentiels d'un développement durable. Au-delà de la stabilité des institutions, c'est la confiance entre les citoyens, les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les acteurs économiques qui apparaît comme le véritable socle de la cohésion sociale. Lorsque les institutions sont perçues comme légitimes, accessibles, transparentes et à l'écoute des populations et de leurs besoins, elles renforcent la capacité des sociétés à prévenir les tensions, à gérer les désaccords et à accompagner les transformations économiques, sociales et environnementales.

Cette confiance se construit d'abord par le dialogue, la participation et la proximité. Les contributions mettent en évidence l'importance de mécanismes institutionnels permettant aux citoyens et aux organisations de la société civile d'exprimer leurs préoccupations, de participer à l'élaboration des politiques publiques et de contribuer à la recherche de solutions concertées. Elles rappellent que la gouvernance démocratique ne repose pas uniquement sur les institutions représentatives, mais également sur des espaces permanents de concertation et de médiation.

Cette conception rejoint les engagements pris par les États et gouvernements francophones dans la Déclaration de Bamako, qui invite notamment à faciliter l'implication constante de la société civile et à mettre en place des mécanismes permettant de prévenir et de régler pacifiquement les tensions entre les différentes composantes de la société. Les espaces institutionnalisés de dialogue, tels que les Conseils économiques et sociaux, peuvent ainsi être regardés comme l'un des instruments de mise en œuvre de cette ambition francophone.

Les expériences nationales illustrent la diversité des réponses apportées à cet enjeu commun. **Au Cameroun**, la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme ainsi que le Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration illustrent l'importance accordée aux dispositifs de dialogue, de réconciliation et de reconstruction du vivre-ensemble dans un contexte marqué par des défis sécuritaires majeurs.

En Côte d'Ivoire, les mécanismes de cohésion sociale, les structures locales de médiation et les dispositifs de prévention des conflits mis en place depuis la sortie de crise témoignent de l'importance d'une gouvernance de proximité, capable de renforcer la confiance entre les communautés et de prévenir la résurgence des tensions.

Dans un contexte profondément marqué par les conséquences de la guerre en Ukraine, **le CES de Roumanie** souligne que la solidarité, la résilience des sociétés et la confiance envers les institutions démocratiques sont devenues des conditions essentielles de la paix.

Les contributions belges rappellent, quant à elles, que la qualité du dialogue social constitue un facteur déterminant de stabilité. La concertation entre les partenaires

sociaux, les différents niveaux de pouvoir et les acteurs de la société civile favorise la recherche de compromis équilibrés et facilite l'acceptabilité des réformes, notamment dans le cadre des transitions écologique, énergétique et numérique.

Le CESE de France insiste sur le rôle croissant de la participation citoyenne et de la démocratie délibérative dans le renforcement de la confiance démocratique. En associant plus étroitement les citoyens à la préparation des décisions publiques, ces démarches contribuent à améliorer leur compréhension des enjeux, à renforcer la légitimité des politiques publiques et à développer une culture du dialogue et de la responsabilité partagée.

Au Maroc, les avis du Conseil soulignent que la consolidation de la stabilité passe par une gouvernance fondée sur la primauté du droit, la participation citoyenne, la transparence et la redevabilité. L'avis relatif au nouveau modèle de développement des provinces du Sud met ainsi en avant la nécessité de rompre avec une gouvernance centralisée et des logiques de rente au profit d'une gouvernance de proximité, favorisant l'initiative privée, la concurrence loyale, la valorisation du patrimoine local et un ciblage plus efficace des politiques sociales. Cette approche s'inscrit dans la vision plus large du Nouveau Modèle de Développement, qui place le citoyen au cœur de l'action publique et considère que la durabilité du développement repose sur la réduction des disparités sociales et territoriales, le renforcement du capital humain, l'élargissement de l'inclusion économique et sociale ainsi que la restauration de la confiance dans les institutions.

Les contributions convergent ainsi vers un même constat : la qualité de la gouvernance repose autant sur les procédures que sur la capacité des institutions à instaurer une relation durable de confiance avec les citoyens.

Au-delà des dispositifs institutionnels eux-mêmes, les sociétés les plus résilientes sont celles dans lesquelles les citoyens ont le sentiment que leur parole est entendue, que leurs préoccupations sont prises en compte et que les décisions publiques sont élaborées dans un esprit d'écoute, de responsabilité et d'intérêt général. Cette confiance constitue un investissement essentiel pour la paix, le développement durable et la réussite des transitions.

La participation citoyenne (France)

La réforme du CESE français de 2021 a renforcé son rôle de carrefour de la participation citoyenne. Aux côtés de sa mission consultative traditionnelle, le CESE organise désormais des consultations publiques, des conventions citoyennes, des panels de citoyens tirés au sort et des dispositifs de participation en ligne permettant d'associer directement les citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Entre 2021 et 2026, plus de 57 000 citoyens ont été associés aux travaux du Conseil.

Ces démarches reposent sur la conviction que la qualité de la décision publique dépend de la capacité des institutions à écouter la diversité des points de vue, à favoriser un dialogue argumenté et à construire des compromis éclairés. Les travaux conduits sur le climat, la fin de vie, les enjeux environnementaux ou encore les politiques publiques témoignent de l'intérêt de ces démarches pour enrichir le débat démocratique et renforcer l'adhésion des citoyens aux décisions qui les concernent.

III. Développement économique, inclusion sociale et cohésion des territoires

Les contributions des Conseils montrent que la stabilité durable et la prospérité partagée reposent sur un développement économique et social plus équilibré entre les territoires. Les fractures territoriales – qu'elles résultent d'inégalités d'accès aux services publics, d'un déficit d'infrastructures, d'un faible développement économique ou d'une marginalisation de certaines populations – alimentent souvent les frustrations, le sentiment d'abandon et, dans certains contextes, les tensions sociales ou les conflits. À l'inverse, un développement territorial inclusif, fondé sur l'investissement, l'emploi, le développement et la proximité des services publics, contribue à renforcer la cohésion sociale et la résilience des communautés.

Les contributions convergent pour considérer que le développement local constitue une véritable politique de prévention des crises. L'investissement dans les territoires apparaît ainsi comme un levier essentiel de paix, autant que de développement durable.

Cette approche se retrouve dans plusieurs expériences nationales.

Au Cameroun, les programmes de reconstruction des régions affectées par les crises, le Programme national de développement participatif (PNDP) ainsi que les actions conduites en faveur du développement local illustrent une stratégie qui associe reconstruction des infrastructures, amélioration des services de base, développement économique et renforcement de la résilience des communautés. Cette approche témoigne de la volonté d'inscrire durablement la consolidation de la paix dans les politiques de développement territorial.

En Côte d'Ivoire, les politiques de développement des territoires sont étroitement articulées avec les objectifs de cohésion sociale et de prévention des conflits. Les dispositifs de médiation foncière permettent d'apporter des réponses de proximité aux différends liés à l'accès à la terre, à l'eau ou aux ressources forestières, tandis que les programmes de développement des zones frontalières, les Villages pilotes de cohésion sociale et les initiatives en faveur de l'autonomisation économique des femmes contribuent à renforcer le vivre-ensemble et à prévenir durablement les tensions au sein des communautés.

Au Bénin, la promotion de l'économie sociale et solidaire, le développement des Conseils économiques et sociaux départementaux ainsi que des initiatives telles que le Panier citoyen traduisent également cette volonté de rapprocher les politiques publiques des besoins des territoires, de soutenir les économies locales et de renforcer la participation des citoyens aux dynamiques de développement.

Au Maroc, les coopératives et les associations jouent un rôle important dans l'inclusion économique et le développement local. Elles permettent à des populations disposant de peu de débouchés, notamment les femmes en milieu rural, d'accéder à une activité génératrice de revenus, tout en valorisant les ressources et les savoir-faire propres à chaque territoire. Elles contribuent ainsi à consolider le tissu économique local et à réduire certaines formes de vulnérabilité sociale.

En République du Congo, le CES a mis en lumière, dans son rapport issu des rencontres citoyennes organisées à Brazzaville les 20 et 21 mars 2025, la nécessité de restaurer les centres de rééducation juvénile afin de renforcer l'inclusion sociale des jeunes les plus vulnérables. L'ouverture du Centre d'insertion et de réinsertion sociales des jeunes d'Aubeville s'inscrit dans cette dynamique en favorisant l'accompagnement

et la réinsertion des jeunes en situation de fragilité, tout en contribuant au renforcement de la cohésion sociale et à l'ouverture de nouvelles perspectives d'avenir.

Au-delà de la diversité des contextes nationaux, les Conseils convergent ainsi vers une même conviction : la paix se construit aussi par le développement des territoires. Une croissance plus inclusive, un accès équitable aux services publics, des infrastructures de qualité, un tissu économique local dynamique et une gouvernance de proximité constituent autant de facteurs qui renforcent la cohésion sociale, réduisent les vulnérabilités et consolident durablement la paix.

Le dialogue social, construire les transitions par la concertation (Belgique)

Les Conseils économiques et sociaux belges illustrent la contribution du dialogue social à la construction d'un développement durable conciliant performance économique, justice sociale et transition écologique. La concertation permanente entre organisations syndicales, représentants des employeurs et pouvoirs publics permet d'anticiper les conséquences sociales des réformes, d'identifier des solutions équilibrées et de favoriser l'adhésion des acteurs aux transformations économiques et environnementales. Le dialogue social n'est pas seulement un outil de régulation économique ; il constitue également un levier de cohésion sociale, de confiance démocratique et de prévention des tensions.

Le Programme National de Développement Participatif (Cameroun)

Au Cameroun, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a contribué à la stabilisation en renforçant les infrastructures locales et la gouvernance participative, notamment dans les zones fragiles. En finançant des infrastructures de proximité telles que les écoles, les centres de santé et les points d'eau, il améliore l'accès aux services essentiels et contribue à réduire certaines inégalités territoriales. Son approche participative associe les populations et les collectivités locales à la définition des priorités de développement. Cette gouvernance inclusive renforce la confiance entre citoyens et institutions tout en favorisant le dialogue contribuant ainsi à prévenir les tensions et à consolider la paix au niveau local.

Troisième partie

Les Conseils économiques et sociaux, acteurs de dialogue, de cohésion et de stabilité

L'espace francophone ne se définit pas uniquement par une langue commune. Il repose également sur une culture du dialogue, de la concertation et de la recherche du compromis. Dans cet espace, les Conseils économiques et sociaux occupent une place singulière. Par leur composition représentative des forces vives de la nation, ils constituent des lieux privilégiés de rencontre entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les acteurs économiques, les organisations de la société civile et les citoyens.

Cette fonction d'interface rejoint la place croissante reconnue à la société civile par l'OIF, qui la considère à la fois comme un relais de plaidoyer sur la scène internationale, un acteur de mise en œuvre sur le terrain et une partie prenante de la définition des initiatives au plus près des populations. Par leur capacité à institutionnaliser le dialogue entre cette société civile organisée et les pouvoirs publics, les Conseils économiques et sociaux peuvent constituer des partenaires privilégiés de cette approche.

Les contributions des membres de l'UCESIF montrent que les Conseils contribuent aujourd'hui bien au-delà de leur mission consultative traditionnelle. Ils participent à la prévention des tensions, à l'élaboration de politiques publiques plus inclusives, à l'accompagnement des transitions et au renforcement de la cohésion sociale. À ce titre, ils apparaissent comme de véritables infrastructures démocratiques de la paix, capables de faire dialoguer des intérêts parfois divergents et de construire des compromis au service de l'intérêt général. Ils offrent un cadre institutionnel permanent où les désaccords peuvent être exprimés, débattus et dépassés par le dialogue, avant qu'ils ne se transforment en tensions durables.

I. Des espaces permanents de dialogue et de médiation

Les contributions convergent pour reconnaître le rôle essentiel des Conseils économiques et sociaux comme espaces institutionnalisés de dialogue.

Par leur composition pluraliste, ils réunissent des acteurs issus d'horizons différents et permettent de confronter les points de vue dans un cadre fondé sur l'écoute, la recherche de compromis et la prise en compte de l'intérêt général. Cette capacité à faire dialoguer durablement les composantes de la société constitue l'une des spécificités des institutions consultatives francophones.

Les expériences nationales illustrent cette fonction.

Au **Bénin**, le Conseil économique et social se présente comme un espace permanent de concertation capable d'anticiper les tensions et de favoriser la recherche de solutions partagées. Les assises du Forum national du Conseil économique et social illustrent cette capacité à réunir les forces vives de la Nation autour des grands enjeux de développement.

Au **Cameroun**, le Conseil économique et social met en avant son rôle de plateforme permanente de dialogue entre administrations publiques, partenaires sociaux et organisations de la société civile afin d'accompagner les politiques publiques et de renforcer la cohésion sociale.

En **Côte d'Ivoire**, le CESEC souligne sa vocation à devenir un acteur central de la médiation, de la cohésion sociale et du suivi des Objectifs de développement durable, en accompagnant les politiques publiques au plus près des territoires.

En **Belgique**, les Conseils économiques et sociaux démontrent quotidiennement que la concertation entre organisations syndicales, représentants des employeurs et pouvoirs publics constitue un facteur essentiel de stabilité économique et sociale, notamment dans l'accompagnement des transitions écologique et énergétique.

Les missions du **CESE de France** illustrent la nécessaire articulation entre le dialogue entre les organisations de la société civile et l'association des citoyens à la vie démocratique, tandis que le **CES de Roumanie** rappelle que le dialogue social demeure un facteur essentiel de résilience démocratique face aux conséquences des crises régionales.

Au Maroc, le CESE constitue un espace de dialogue et de concertation inclusive, qui favorise la démocratie participative et contribue à la définition d'une vision prospective du développement durable du Royaume. À cet effet, le CESE s'appuie sur plusieurs dispositifs de consultation, notamment les auditions d'acteurs (institutionnels, économiques, sociaux et associatifs), les ateliers de participation citoyenne et la plateforme numérique « Ouchariko.ma » (« Je participe »). Ces dispositifs sont conçus pour recueillir les attentes, les préoccupations et les propositions des citoyens, afin de mieux les prendre en compte dans les avis du Conseil. Cette démarche permet d'enrichir la réflexion sur les politiques publiques et de rapprocher davantage les avis du Conseil des attentes de la société.

Malgré la diversité des contextes nationaux, ces expériences traduisent une même conviction : la qualité du dialogue constitue un facteur déterminant de paix et de cohésion sociale.

La jeunesse au cœur du dialogue démocratique (Monaco)

Créé en 2007 par le CESE de Monaco, en collaboration avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le CESE des Jeunes permet à des lycéens de la Principauté de participer directement à une expérience de concertation et de dialogue institutionnel.

Inspiré du fonctionnement du CESE, ce dispositif familiarise les jeunes de toutes nationalités avec le débat, l'écoute mutuelle, la recherche du compromis et l'exercice de la responsabilité citoyenne. Il leur permet de formuler collectivement des propositions sur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de les porter auprès des autorités monégasques. Depuis sa création, plus de 600 jeunes ont participé à ses travaux et 79 vœux ont été transmis.

Les propositions formulées ont notamment porté sur la mobilité propre, l'adaptation au changement climatique, les solutions énergétiques bas-carbone ou encore la solidarité intergénérationnelle. En donnant aux jeunes un espace institutionnel d'expression et de proposition, le CESE des Jeunes contribue ainsi à développer une culture du dialogue, de la participation et de la recherche du compromis.

II. Des acteurs de veille, d'anticipation et d'alerte précoce

Les contributions mettent également en lumière une fonction encore insuffisamment reconnue des Conseils économiques et sociaux : leur capacité à identifier les signaux faibles annonciateurs de tensions économiques, sociales, environnementales ou territoriales.

Grâce à leur ancrage dans la société civile organisée, aux liens qu'ils entretiennent avec les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les organisations représentatives, les Conseils disposent d'une connaissance fine des attentes des populations et des évolutions qui traversent les territoires.

Les contributions illustrent cette fonction de manière complémentaire. Le Bénin met en avant la capacité des Conseils économiques et sociaux départementaux à détecter les fragilités locales avant qu'elles ne dégénèrent en crises. Le Cameroun insiste sur les mécanismes d'écoute et de dialogue social développés avec les acteurs du territoire. La Côte d'Ivoire propose de renforcer des dispositifs territoriaux d'observation et de médiation. En France, les consultations publiques, les conventions citoyennes et les plateformes participatives constituent également des outils de remontée des préoccupations.

Cette capacité d'observation constitue un atout majeur. Elle permet d'éclairer les décideurs publics, de mieux anticiper les conséquences des transformations économiques, sociales ou environnementales et de contribuer à une approche préventive des crises. Dans un contexte de multiplication des risques, les Conseils apparaissent ainsi comme de véritables capteurs démocratiques, capables de faire remonter les préoccupations des citoyens et de nourrir une décision publique plus réactive et plus inclusive.

Le Forum national du Conseil économique et social (Bénin)

Le Forum national du Conseil économique et social constitue un espace de dialogue national réunissant institutions publiques, organisations de la société civile, partenaires sociaux et acteurs économiques autour des grands enjeux du développement. En favorisant l'écoute mutuelle, la recherche de solutions partagées et l'appropriation collective des politiques publiques, il contribue au renforcement de la cohésion sociale et à la prévention des tensions.

III. Des partenaires des transitions durables

Les contributions montrent enfin que les Conseils économiques et sociaux jouent un rôle croissant dans l'accompagnement des grandes transitions qui traversent les sociétés francophones.

Qu'il s'agisse de la mise en œuvre des ODD, de l'évaluation des politiques publiques, de la promotion d'une transition juste, du dialogue social, de la participation citoyenne ou de la concertation autour des politiques climatiques, ils contribuent à construire des réponses conciliant efficacité économique, justice sociale et préservation et gestion durable de l'environnement.

Cette capacité à rapprocher les dimensions économique, sociale et environnementale constitue l'une des principales valeurs ajoutées des Conseils. Parce qu'ils réunissent des

expertises diverses et des intérêts parfois divergents, ils sont en mesure d'élaborer des analyses transversales et de proposer des compromis équilibrés, indispensables à la réussite des transitions.

Les contributions montrent ainsi que les Conseils économiques et sociaux ne sont pas seulement des institutions consultatives : ils sont des acteurs de confiance, de dialogue et de prospective, capables d'accompagner les transformations des sociétés tout en préservant leur cohésion.

La participation du public aux décisions impactant l'environnement (France)

Dans un avis sur la participation du public aux décisions impactant l'environnement (2025), le CESE de France appelle à créer les conditions d'une participation ouverte et confiante (formation des élus locaux, des agents publics et des grands porteurs de projets, inclusion de tous les publics, soutien public au fonctionnement des autorités environnementales chargées de rendre les avis et aux associations qui accompagnent cette participation, redevabilité...) et à renforcer la participation. Le CESE recommande par exemple que sur des projets comme la construction d'infrastructures, le maître d'ouvrage fournisse, au moment du cadrage préalable, une étude d'impact complète, concrète et accessible, assortie des modalités prévues de participation du public. Cette bonne pratique, volontaire ou rendue obligatoire, améliorerait l'information du public, renforcerait sa participation au projet et améliorerait la durabilité des projets et leur acceptation.

Une consultation citoyenne pour améliorer la gestion des déchets solides (République du Congo)

À l'occasion de la rencontre citoyenne organisée à Brazzaville les 20 et 21 mars 2025 sur le thème « Quelles stratégies durables à mettre en place par les pouvoirs publics pour une gestion efficace des déchets solides ? », le CESE de la République du Congo a réuni les pouvoirs publics, les collectivités locales, les experts, les organisations de la société civile et les citoyens afin d'évaluer les politiques existantes et d'identifier des solutions adaptées aux défis de la gestion des déchets. Les travaux ont permis de formuler des recommandations concrètes, qui ont fait l'objet de débats à l'Assemblée générale du CESE pour adoption sous forme d'avis officiels destinés au Gouvernement.

La coopération régionale sur les questions environnementales dans le bassin de la Mer Noire (Roumanie)

À travers ses avis sur le développement de la région de la mer Noire et sur la protection des zones naturelles protégées, le CES de Roumanie souligne que la préservation des écosystèmes, de la biodiversité et des ressources naturelles constitue un facteur essentiel de paix et de résilience. Ses recommandations insistent sur la coopération régionale, la surveillance partagée des risques environnementaux, la lutte contre les effets de la pollution liés à la guerre en Ukraine et le renforcement des politiques de conservation. Le CES défend ainsi une gouvernance fondée sur le dialogue social et la concertation entre pouvoirs publics, partenaires sociaux et société civile, afin d'anticiper les tensions liées aux ressources naturelles et de promouvoir un développement durable, inclusif et porteur de stabilité à long terme.

Le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 (Maroc)

Face à la raréfaction de l'eau et à la succession des périodes de sécheresse, le Maroc a mis en œuvre un Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation 2020-2027. Celui-ci inclut plusieurs composantes dans le but de faire le lien entre développement durable, inclusion et cohésion sociale. Il vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau du pays grâce à l'amélioration des infrastructures hydriques, à l'extension de l'accès à l'eau et à une gestion plus durable de cette ressource stratégique. Ces mesures s'inscrivent dans l'approche « eau-énergie-alimentation-écosystèmes » préconisée par le CESE du Maroc : la prise en considération de ces quatre dimensions dans leur ensemble permettrait de mieux répondre aux besoins de l'agriculture et des citoyens, tout en préservant les ressources naturelles et en renforçant la résilience des territoires. Elle contribuerait également à limiter les vulnérabilités liées à la raréfaction des ressources et de préserver les équilibres sociaux et territoriaux.

Quatrième partie

Orientations et recommandations pour l'espace francophone

Les contributions des Conseils conduisent l'UCESIF à formuler les recommandations suivantes à destination de l'OIF, des États et gouvernements membres ainsi que de l'ensemble des acteurs engagés dans la promotion de la paix, de la prospérité partagée et de la stabilité durable.

1. Pour renforcer la gouvernance démocratique, le dialogue et la participation citoyenne :

- Faire du dialogue social, du dialogue territorial et de la participation citoyenne des composantes essentielles des politiques de prévention des crises et de consolidation de la paix.
- Développer des dispositifs permanents de concertation, de médiation et de participation citoyenne afin de renforcer la confiance entre les institutions, les partenaires sociaux et les citoyens.
- Associer davantage les Conseils économiques et sociaux aux dispositifs francophones de veille, d'alerte précoce et de prévention des crises, en s'appuyant sur leur capacité à identifier les signaux faibles économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux et à faire remonter les préoccupations des territoires et de la société civile organisée.

2. Pour faire de la prospérité partagée un levier de cohésion sociale et de paix :

- Déployer des politiques ambitieuses en faveur de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'engagement des jeunes, en reconnaissant leur rôle comme acteurs de paix, de développement et de prospérité.
- Renforcer l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes, en particulier dans les territoires les plus fragiles.
- Réduire les inégalités sociales, de genre et territoriales en garantissant un accès équitable aux services essentiels, à l'éducation, à la santé, à la justice et aux infrastructures.
- Soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire ainsi que les projets de développement local créateurs d'activités et d'emplois, qui contribuent à la résilience et à la prospérité des territoires.

3. Pour faire de la transition juste un principe directeur des politiques publiques :

- Intégrer systématiquement une évaluation des impacts sociaux, territoriaux et économiques dans les politiques climatiques, énergétiques et numériques.
- Garantir que les transitions climatiques contribuent à réduire les inégalités plutôt qu'à les accentuer.

- Accompagner les travailleurs, les entreprises et les territoires les plus exposés aux mutations économiques par des politiques de formation, de reconversion et de développement des compétences.
- Promouvoir le dialogue social comme levier d'acceptabilité, d'équité et de réussite des transitions.
- Associer les Conseils économiques et sociaux à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies nationales de transition, afin d'anticiper leurs impacts économiques, sociaux et territoriaux et de favoriser leur appropriation par les acteurs concernés.

4. Pour faire de la gestion durable et concertée des ressources naturelles un facteur de paix et de stabilité :

- Renforcer la gouvernance concertée des ressources naturelles, notamment de l'eau, des terres, des espaces pastoraux, des forêts et des ressources extractives, afin de prévenir les conflits d'usage.
- Développer des mécanismes de médiation locale pour anticiper et résoudre les tensions liées à l'accès et à l'usage des ressources naturelles.
- Soutenir l'adaptation climatique des territoires les plus vulnérables et renforcer leur résilience face aux risques environnementaux.
- Encourager la coopération régionale et transfrontalière dans la gestion des ressources communes, notamment en matière d'eau, de sécurité alimentaire et de protection des écosystèmes.

5. Pour renforcer la coopération francophone au service de la paix et d'une stabilité durable :

- Reconnaître pleinement la contribution des Conseils économiques et sociaux à la prévention des crises, à la cohésion sociale et à la réalisation des ODD.
- Soutenir, au sein de l'espace francophone, l'échange de bonnes pratiques entre CES sur les questions de dialogue, de participation citoyenne, de prévention des tensions, de transition juste et de gouvernance territoriale.
- Encourager les échanges d'expériences entre États et institutions consultatives afin de diffuser les initiatives les plus innovantes en matière de médiation, de participation citoyenne, de développement territorial et de cohésion sociale.
- Renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation de l'OIF, notamment en associant davantage la société civile organisée et les institutions de dialogue aux démarches de prévention des crises et de consolidation de la paix.

6. Pour faire de la Francophonie un acteur d'un multilatéralisme plus inclusif

- Soutenir le développement d'une diplomatie des sociétés civiles au sein de l'espace francophone, en s'appuyant sur les Conseils économiques et sociaux et leurs réseaux, afin de renforcer le dialogue, la compréhension mutuelle et la coopération entre les peuples, au service d'un multilatéralisme plus inclusif.

- Associer davantage les Conseils économiques et sociaux aux initiatives, programmes et espaces de dialogue de la Francophonie, afin de mettre à profit leur expertise, leur capacité d'anticipation et leur ancrage dans les sociétés civiles.

Conclusion

Les travaux des membres de l'UCESIF montrent que la paix est aujourd'hui davantage qu'un objectif politique : elle est à la fois une condition essentielle et le résultat d'un développement durable fondé sur la justice sociale, la cohésion des territoires, la préservation des ressources naturelles et la confiance entre les citoyens et les institutions. Les crises contemporaines démontrent combien les défis économiques, sociaux, environnementaux, démocratiques et sécuritaires sont interdépendants et appellent des réponses intégrées.

Face à ces défis, l'espace francophone dispose d'un atout singulier. Au-delà du partage d'une langue commune, il repose sur une tradition de dialogue, de médiation, de concertation, de recherche du compromis et de solidarité entre les États et les peuples francophones. Les Conseils économiques et sociaux incarnent cette culture du dialogue. Par leur composition pluraliste, leur ancrage dans les territoires et leur capacité à rapprocher des points de vue parfois divergents, ils constituent des espaces privilégiés pour faire émerger des compromis, prévenir les tensions et accompagner les transformations économiques, sociales et environnementales.

La paix ne se décrète pas ; elle se construit. Elle se construit dans les territoires, par des politiques de développement équilibrées ; dans les institutions, par une gouvernance fondée sur la participation et la confiance ; dans les sociétés, par le dialogue, l'inclusion et la justice sociale. Elle suppose également que les grandes transitions de notre temps soient conduites de manière juste, afin qu'elles réduisent les fractures plutôt qu'elles n'en créent de nouvelles.

Dans cette perspective, l'UCESIF invite l'Organisation internationale de la Francophonie à promouvoir une approche francophone de la paix qui articule dialogue, participation citoyenne, cohésion sociale, justice territoriale et développement durable, en reconnaissant pleinement le rôle que peuvent jouer les Conseils économiques et sociaux dans la prévention des tensions, la médiation et l'accompagnement des transformations.

Parce qu'ils permettent à la société civile organisée de contribuer à la construction des politiques publiques, les Conseils économiques et sociaux portent une conviction commune : la paix, la stabilité durable et la prospérité partagée se construisent aussi dans la manière dont les décisions collectives sont élaborées et mises en œuvre. C'est cette ambition que les Conseils économiques et sociaux francophones entendent porter collectivement à l'occasion du XX^e Sommet de la Francophonie.

Remerciements

L'UCESIF remercie l'ensemble des Conseils membres ayant contribué à l'élaboration de cette note par le partage de leurs travaux, de leurs expériences et de leurs propositions : **le Conseil économique et social du Bénin, le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail de Belgique, le Conseil économique et social du Cameroun, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire, le Conseil économique, social et environnemental de France, le Conseil économique, social et environnemental du Maroc, le Conseil économique, social et environnemental de Monaco, le Conseil économique et social de la République du Congo, le Conseil économique et social de la République démocratique du Congo et le Conseil économique et social de Roumanie.**

L'UCESIF adresse une reconnaissance particulière **aux Conseils belges et au Conseil économique, social et environnemental du Maroc, qui ont assuré le rôle de rapporteurs de ces travaux**, ainsi qu'au **Secrétariat général de l'UCESIF**, qui en a assuré la coordination et la préparation.